



## Déconfinement MTECH : Télétravail et reprise d'activité à partir du 18 mai

OBJECTIF (Gouvernement repris par DRH groupe MGEN)

**Le premier ministre Edouard Philippe** estime que *"dans les entreprises, les gestes barrières et la distanciation sociale **doivent passer d'abord** lorsque c'est possible, **par le maintien du télétravail**", après le 11 mai.*

**DRH groupe MGEN : Le télétravail est la règle partout où cela peut se faire.** La reprise sur site doit se faire sur la base du **volontariat. Il est estimé que cet objectif doit être maintenu jusqu'à fin août.**

Parallèlement la DRH groupe met en place la mesure suivante pour tous les secteurs de reprise sur sites visant à protéger le personnel.

- **Limite des effectifs présents à 50 % maximum dans un site.**

Cette mesure a été déclinée au niveau de chaque site, chaque service, chaque bureau dans les plans de reprise présentés en CSSCT MTECH et avec les représentants de proximité MTECH.

OUI mais .....

Dans certains secteurs de la MGEN, des directions et ou managers font déjà un amalgame entre la mesure de non dépassement de 50 % et le 1<sup>er</sup> objectif du télétravail.

COMMENT ?

**En substituant la règle des 50 % maximum à un objectif de remplissage de 50 % sur site à court terme, début juin, et en mettant la pression sur les salariés.**

**Déjà dans notre secteur MTECH, nous avons pu constater que des quotas d'effectifs à atteindre avaient été définis dans certains services, présentés à la CSSCT, ce qui est en contradiction avec l'objectif de télétravail en cette période. Il faut pouvoir prouver que la présence sur site est indispensable à l'activité.**

L'**UNSa** se montrera vigilante à l'application prioritaire du télétravail et dénoncera partout les dérives et les pressions, si elles se produisent de demandes de reprises non justifiées en dehors du volontariat.

A noter aussi le cas particulier des transports en commun en IDF où les règles de distanciation sont particulièrement difficiles à respecter et donc contraire à un retour sur site.

Evidemment, nous savons que certains services ne peuvent exercer leur travail à distance (Editique, Services logistiques, Masterisation de postes ... ) De même, il est possible que certains salariés souhaitent revenir sur site parce que leurs conditions de travail à domicile ne sont pas optimales (exiguïté, présence d'enfants, petit écran, besoin de recréer du lien social en présentiel). Mais au-delà de ces quelques cas **Le télétravail est la règle partout où cela peut se faire.**

### **INDEMNITES**

A minima, pour le mois de mai et jusqu'au 31 mai toutes les indemnités repas, télétravail et transport si retour su site sont maintenus.

Indemnités transport (base km pour voiture) ou sur facture pour Velib ou autres .... Si pas suffisamment de places de parking sur le site d'OKB, possibilités de se garer dans le centre commercial et remboursement du parking contre remise ticket.

L'indemnité repas n'a pu être versée sur le salaire du mois d'avril, pour les mois de mars (à partir du 17/4 et le mois d'avril. Elle sera versée au mois de mai. De même que celle de mai sera versée au mois de juin.



Jean BARRET : DS UNSA TOURS

Thierry PHILIPPE : DS UNSA PARIS

Dave CAVE : DS UNSA NANCY

